



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240527-CONS-AG-24-059-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 mai 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 27 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 mai 2024.

PRÉSENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNÉ POUVOIR :

COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
LACAVE Matteo à POLISINI Ivana
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MUSSIER Emma à ROSSI Michel
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SAVELLI Jean-Michel à PETRI-GUASCO Emmanuel
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, ROMITI Gérard, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de requalifier le poste de technicien informatique en assistant technique, compte tenu de l'évolution des missions relatives à la gestion du parc informatique de la collectivité et de l'augmentation des demandes d'assistance matérielle des utilisateurs ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De transformer le poste suivant :

Numéro du poste de travail	Poste de travail	Numéro du poste budgétaire	Financement actuel	Nouveau financement
PT-00245	Assistant(e) technique des systèmes d'information	PB-00340	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr